

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/08/2023

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE		31/08/2023	31/08/2022
Ventes de marchandises	209	210	
Production vendue biens	215	214	
Production vendue services	217	218	
Production stockée		222	
Production immobilisée		224	
Subventions d'exploitation reçues		226	
Autres produits		230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		231	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		234	
Variation de stock (marchandises)		236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		240	
Autres charges externes (dont crédit-bail mobilier et immobilier)		242	3 857
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243	244	3 187
Rémunérations du personnel		250	
Charges sociales		252	
Dotations aux amortissements		254	414
Dotations aux provisions		256	
Autres charges :		262	
- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		
- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			
Total des charges d'exploitation (II)		264	4 272
I - Résultat d'exploitation (I - II)		270	-4 272
Produits financiers	III 280	196 023	196 032
Produits exceptionnels	IV 290		
Charges financières	V 294	17 277	15 646
Charges exceptionnelles :		300	4 975
- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)			
- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquiés D)	VI		
Impôts sur les bénéfices	VII 306		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)		310	169 499
B - RÉSULTAT FISCAL		312	169 499
Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)		314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		316	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		318	
Provisions non déductibles		322	
Impôts et taxes non déductibles		324	
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247	330	9 801
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
Déductions			
Entreprise nouvelle (44 sexies)	980	Zone franche urbaine (44 octies A)	981
Zone revitalisation rurale (44 quindecies)	138	Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duo.)	991	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993
ZF ANG 44 quaterdecies	345	Inv. outre mer	344
		Zone restruct. défense (44 terdecies)	127
		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989
		Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sex.)	992
			342
		Créance report en arrière du déficit	340
		Déduction except. (art 39 decies B)	645
Divers, dont :		Déduction except. (art 39 decies D)	640
		Déduction except. (art 39 decies F)	991
		Déduction except. (art 39 decies G)	640
			350
			196 023
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs		Bénéfice colonne 1, déficit colonne	352
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)			356
Déficits antérieurs reportables		23 248	(dont imputés sur le résultat) 360
Résultat fiscal après imputation des déficits		Bénéfice colonne 1, déficit colonne	370
			372
			16 723

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

le 21/03/2024

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/08/2023

Néant

ACTIF	Brut		Amort. Provisions		Net	
	①		②		③	④
Immobilisations incorporelles :						
- Fonds commercial	010		012			
- Autres	014	2 072	016	1 204	868	1 283
Immobilisations corporelles	028		030			
Immobilisations financières (1)	040	1 495 117	042		1 495 117	1 495 117
(5) TOTAL I	044	1 497 189	048	1 204	1 495 985	1 496 400
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances clients et comptes rattachés (2)	068		070			
Autres créances (3)	072		074			488
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	34 236	086		34 236	18 352
Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	34 236	098		34 236	18 839
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	1 531 425	112	1 204	1 530 221	1 515 239

PASSIF	31/08/2023		31/08/2022	
Capital social ou individuel	120	10 000		10 000
Écarts de réévaluation	124			
Réserve légale	126	1 000		
Réserves réglementées	130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131		132	161 982
Report à nouveau	134			-8 827
Résultat de l'exercice	136	169 499		171 809
Subventions d'investissement	137			
Provisions réglementées	140	14 036		9 060
TOTAL I	142	356 516		182 042
Provisions pour risques et charges	TOTAL II	154		
Emprunts et dettes assimilées (4)	156	863 522		1 032 389
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166			155
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N	169	310 183	172	310 183
Produits constatés d'avance	174			
TOTAL III	176	1 173 705		1 333 197
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	1 530 221		1 515 239

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	693 389
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

le 21/05/2024



ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/08/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 1 530 221 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 169 499 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Activité de l'entreprise :

La société 2.7 participations a pour activité principale la prise de participation dans toutes les sociétés notamment dans les sociétés commerciales.

Lieu d'exploitation de l'activité de l'entreprise :

Le siège social de la société est situé Chemin des Taillais à SAINT BREVIN LES PINS (44250).

Appartenance à un groupe financier :

La société 2.7 participations détient 49,01% des actions de la SAS METALU INDUSTRIES INTERNATIONAL.

La société 2.7 participations est détenue à hauteur de :

-50 % par la société QJD située 114 avenue de l'océan au POULIGUEN (44510)

-50% par la société GDH située 5 allée des Prés Pacaux à SAINT NAZAIRE (44600).

COPIE CERTIFIEE CONFORME

le 21/05/2024



2.7 PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : Chemin des Taillais, 44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS
889 680 096 RCS SAINT NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier à 15 heures.

Les associés de la société 2.7 PARTICIPATIONS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 4 Chemin de la Courance, 44600 Saint-Nazaire, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par M. Joachim QUEGUINER, en sa qualité de Président de la Société.

M. Guillaume DUBAR est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 août 2023 et quitus aux Dirigeants,
- Affectation du résultat de l'exercice.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne aux Dirigeants quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2023 s'élevant à 169 498,52 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : **169 498,52 euros**

En totalité au compte « autres réserves »
Dont le solde créditeur s'établit ainsi à 331 480,27 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à 356 515,95 euros

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute nouvelle convention de cette nature, conclue au cours de l'exercice clos.


Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
M. Joachim QUEGUINER

Le Secrétaire
M. Guillaume DUBAR

DocuSigned by:

22A57BA3BA69460...

DocuSigned by:

F3D50467BECF4CD...